



CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA COMMUNICATION

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le 15 OCT. 2015

## **Appel du CSC à un traitement responsable des questions militaires et sécuritaires dans les médias et les réseaux sociaux**

Depuis les soubresauts consécutifs au putsch manqué du 16 septembre 2015, les questions militaires et sécuritaires occupent une place de choix dans les colonnes et programmes des médias.

Le Conseil supérieur de la communication constate, avec regret, que le traitement de ces sujets par certains médias et citoyens sur les réseaux sociaux se fait sans précaution aucune et très souvent au mépris des règles déontologiques.

Il en découle la diffusion et la publication d'informations mal présentées et parfois erronées contribuant ainsi à semer la peur et la psychose au sein des populations. L'assaut du camp Naaba Koom par les forces loyalistes, les malheureux événements de Samorogouan et d'Oursi en sont des illustrations.

Si l'instance de régulation de la communication sociale comprend le nécessaire besoin d'informations des citoyens, elle déplore en revanche l'absence de responsabilité sociale de certains acteurs des médias dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information.

Face à la question très sensible de la sécurité, **le Conseil supérieur de la communication appelle les médias à :**

- 1) s'abstenir de publier ou de diffuser des informations stratégiques militaires et/ou de défense et toute autre information pouvant porter atteinte à la sûreté de l'Etat, ou compromettre l'action des Forces de Défense et de Sécurité sur le terrain ;

*Conseil Supérieur de la Communication*

01 BP 6618 Ouagadougou 01 – Tél. (226) 25 30.11.24 – Fax : (226) 25 30.11.33 - Email:sp@csc.bf<sup>1</sup>

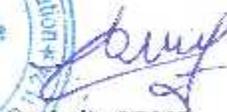
- 2) s'assurer de la qualité et de la compétence de leurs invités appelés à s'exprimer sur ces sujets très sensibles et à procéder systématiquement à la vérification des sources et au recoupement de l'information;

**Le Conseil supérieur de la communication appelle également les animateurs des réseaux sociaux et les citoyens intervenant dans les médias à :**

- faire preuve de modération et de responsabilité dans leurs déclarations, commentaires et analyses ;
- s'abstenir de divulguer des informations révélant la position des troupes et de publier des informations erronées.

Le Conseil supérieur de la communication sait compter sur le sens élevé de responsabilité et sur le patriotisme des acteurs des médias, des animateurs des réseaux sociaux et de tous les citoyens pour une communication apaisée, gage de la paix sociale et d'un aboutissement heureux de la transition politique au Burkina Faso.

Pour le Conseil supérieur de la communication

Présidente  
La Présidente  
  
Nathalie SOME  
Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabè